MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

COMMISSION ADMINISTRATIVE
Séance ordinaire – 1er septembre 2026

Sont présents(e)s :
Mme Isabelle Perreault, préfet
Mme Audrey Boisjoly, préfète suppléante/adjointe, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
M. Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
M. Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Mme Sylvie Roberge, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Béatrix
M. Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Sont également présent(s):

Mme Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Josée Caron, adjointe de direction
M. Maxime Filiatreault, directeur générale adjoint et directeur des Services administratifs et de l'amélioration continue

1. OUVERTURE DE LA COMMISSION

CA-09-055-2026 Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Sylvie Roberge et résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 13 h 42.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-09-056-2026 Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

CA-09-057-2026 Il est proposé par Mme Sylvie Roberge, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026 de la Commission administrative, tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION

4.1. Classification salariale - Portrait final – Suivi

4.2. Ressources humaines - Suivi

4.3. Diagnostic organisationnel - Suivi

4.4. Rémunération des élus - Orientation

4.5. Projet d'ordre du jour - Lac à l'épaule des élus

4.6. Connexion Matawinie - Portrait financier - Suivi

5. TRANSPORT

5.1. Service de transport adapté et de transport collectif - Transport rémunéré de personne par automobile

Avant le 1er avril 2026, l'article 938 al.1 (1) du Code municipal du Québec permettait à une municipalité d'accorder un contrat de gré à gré pour un service dont le tarif était fixé ou approuvé par le gouvernement du Québec. Depuis le 1er avril 2026, cet article

a été abrogé et remplacé par la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01).

La MRC de Matawinie ne peut donc plus accorder un contrat de Service de transport adapté et collectif de gré à gré uniquement parce que le tarif du service est fixé ou approuvé par le gouvernement du Québec. La MRC doit maintenant recourir à une procédure ouverte (anciennement appel d'offres public).

5.2. PADTC - Aide financière du MTDM accordée - Réalisation d'une étude en transport en commun

Le MTMD nous accorde une aide financière maximale de 58 930 $ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 4.4, pour la réalisation d'une étude sur le transport collectif en Matawinie, laquelle devra être complétée au plus tard le 31 août 2027.

La prochaine étape consistera à obtenir des propositions auprès de différents fournisseurs de services afin d'octroyer un contrat pour la réalisation de cette étude.

6. AMÉNAGEMENT

6.1. Aucun point

7. ÉVALUATION

7.1. Aucun point

8. DÉVELOPPEMENT MATAWINIE

8.1. Aucun point

9. PROJETS D'ORDRES DU JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU TNO DU 16 SEPTEMBRE 2026

Dépôt des ordres du jour des séances du 16 septembre 2026.

10. LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

CA-09-058-2026

Considérant que le directeur général adjoint a déposé aux membres de la Commission les listes des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 332 513,50 $ en date du 1er septembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Roberge, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'approuver les listes déposées et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

Compte « Général » MRC

Liste des comptes à payer au 1er septembre 2026, montant total de 268 092,46 $.

Compte « Général » MRC (second rapport)

Liste des comptes à payer au 1er septembre 2026, montant total de 7 588,35 $

Compte « MRM »

Liste des comptes à payer au 1er septembre 2026, montant total de 0,00 $.

Compte « TPI » MRC

Liste des comptes à payer au 1er septembre 2026, montant total de 29 035,11 $.

Compte « Baux »

Liste des comptes à payer au 1er septembre 2026, montant total de 27,797,58 $.

Les listes sont annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

11. VARIA

Aucun point.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-09-059-2026 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que la présente séance ordinaire de la Commission administrative soit et est levée à 14 h 51.

Isabelle Perreault
Préfet

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière